

CONSULTATION CITOYENNE : DÉNOMINATION DU SQUARE DU CŒUR HISTORIQUE

Bulletin de vote à déposer en Mairie dans l'urne du Budget Participatif située à l'Accueil
(Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)



**Je vote du
18 mars au
28 avril
2024**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Age :

Dans le cadre du projet urbain de requalification du square du Cœur historique, la Municipalité sollicite l'avis des Aureilhanaises et des Aureilhanais concernant le nom du nouveau jardin public central qui sera construit à cette occasion. Au programme : création d'un parvis devant l'Eglise, création d'un nouveau jardin public convivial et de qualité (plantations prévues dans le courant de l'automne 2024), création d'un parking végétalisé pour assurer le stationnement.

Je choisis un nom pour le jardin public :

Choix A : « Square des Droits de l'Homme »

En lien avec la devise Républicaine de Liberté, d'Egalité et de Fraternité, et son universalité au-delà des frontières et des siècles. Lieu de mémoire et de transmission.

Choix B : « Square Charles de Gaulle »

En lien avec le souvenir de conflits et le rôle prépondérant de Charles de Gaulle puis du Général dans l'Histoire de la République. Lieu de souvenir, de résistance, de patrie.



Pour voter, vous pouvez préférer faire le choix du vote électronique sur la plateforme :

<https://aureilhan-participatif.ville-aureilhan.fr/>

Le résultat sera communiqué à compter du lundi 29 avril 2024.

Certification obligatoire

En cochant cette case :

Je certifie sur l'honneur avoir 16 ans ou plus et habiter Aureilhan

Je certifie sur l'honneur n'avoir pas participé au vote électronique

Vos données sont strictement réservées à l'usage de la Ville d'Aureilhan. La Ville d'Aureilhan s'engage à traiter les données qui lui sont communiquées conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » relative à la protection de la vie privée en matière de traitement des données à caractère personnel. Conformément à la loi, chaque utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant qu'il peut exercer par courrier à : Mairie d'Aureilhan, place François Mitterrand – 65800 AUREILHAN